



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/35

Date de convocation : 15 septembre 2023

Objet : Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle

Date d'affichage : 15 septembre 2023

Reyssouze – Election des membres

Date de réunion : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers : 28

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 21 septembre à 20h13, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric et M. MERCIER Michel à qui a donné pouvoir à M. ROZIER Raphaël

Était absente : Mme HENRION Nathalie

M. Etienne FERRAND est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle :

Le renouvellement des délégués au Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze suit le renouvellement du Conseil municipal. Il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Par la délibération 2020/35 du 04/06/2020, les membres de ce syndicat ont été élus.

Suite au décès de M. Luc MACIET, il s'agit de le remplacer dans ce syndicat où il siégeait.

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 portant création du Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze au 1^{er} janvier 2019,

Vu la demande des membres du Conseil Municipal de procéder à un vote au scrutin public,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote au scrutin public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité :

Membre titulaire :	Membre suppléant :
Jean-Jacques BESSON	Marie-Dominique BUIRET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 21/09/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20230921-2023-35-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023